

MÉMOIRE

Montréal, le mercredi 5 novembre 2014

Madame,
Messieurs,
Membres de l'Office de consultation publique de Montréal,

Mon nom est Martine Piché, j'habite Tétreaultville, plus précisément rue Sherbrooke, grande artère de Montréal. Montréalaise depuis toujours, j'ai souvent eu pignon sur rue aux abords des artères les plus achalandées de la ville. Néanmoins, ce qui m'amène à témoigner devant vous, le 11 novembre prochain, concerne le passage à outrance de camions de transit sous ma fenêtre, à raison de 1,500 poids lourds par jour dont 400 la nuit, tel que consigné lors d'un comptage effectué en 2011 par l'arrondissement.

Je vous épargnerai le détail des démarches que j'ai entreprises depuis 2010, année d'entrée en vigueur du règlement qui faisait dévier le trafic lourd de nuit de Notre-Dame vers Sherbrooke. Je me contenterai d'évoquer sommairement les représentations au conseil d'arrondissement, à l'hôtel de ville, les tables rondes organisées par M. Réal Ménard, maire de l'arrondissement, mon alliance avec le Collectif en environnement de Mercier-Est duquel je fais toujours partie, les comptages officiels (quantité de camions en 2011; quantité de décibels en 2012), la plainte à l'Ombudsman qui continue de s'intéresser à l'évolution du dossier, le recomptage de décibels en 2014 après le repavage de Sherbrooke en partie et pour lequel je n'ai aucune nouvelles quant aux résultats officiels du sonomètre. Comme vous pouvez le constater, Lafontaine avait raison : « Patience et longueur de temps valent mieux que force et rage ». Je n'ai pas toujours contenu cette dernière, je m'en confesse.

Maintenant les gains. M. Ménard, que je remercie pour avoir mis sur pied un comité technique, m'annonce, en octobre 2013, que le règlement visant à enrayer le camionnage de transit de nuit a rallié les acteurs municipaux limitrophes et qu'il ne restait plus qu'au ministre des Transports d'y apposer sa griffe. Un an plus tard, elle ne l'est toujours pas. Je garde néanmoins le champagne au frais, je suis d'un naturel confiant. Autre gain : en juin 2014, M. Richard Massé, Directeur de santé publique de Montréal, enjoint les instances de s'occuper du problème de bruit engendré par des sources mobiles, camion, train, avion, en raison des torts qu'elles causent à la santé sur toute l'île.

MÉMOIRE

Or, l'Est semble se développer sans planification apparente quant aux problèmes occasionnés par le camionnage de transit à plus large spectre. Si je me fie à ce qui s'est dit ici-même, aucune politique contraignante quant aux parcours des camions (incluant les camions à benne) s'acheminant vers l'usine ou en sortant n'a fait l'objet d'une étude d'impacts sérieuse. Pourtant, les impacts du passage des camions sont bien réels, assez pour que, jadis, un comité technique se penche sur la question, et que la réglementation allant plus loin qu'une simple sensibilisation attende sa mise en vigueur (RCA12-27016). Irez-vous à l'envers du bon sens? Pire encore, à l'envers de l'avis du Directeur de santé publique (juin 2014)? Le fait que vous preniez à la légère « quelques camions de plus et quelques décibels de plus » ou encore que vous avanciez que l'autoroute absorbera le transit en grande partie m'indique qu'un pan du dossier vous échappe et doit refaire surface. À cet égard, je porterai à votre attention les 1,500 camions qui passent quotidiennement sur une rue bordée de centres de personnes âgées, de garderies, d'immeubles abritant retraités et population active, en tout, plus de 780 adresses résidentielles. J'ajouterai les 80 décibels et plus atteints à certaines heures sans compter les 70 et plus que l'oreille perçoit, fenêtres fermées, à l'intérieur des pièces. Que dire des balcons tous dépeuplés depuis quelques années? Que dire des livraisons de neige ramassée qu'on achemine vers le dépôt de Montréal-Est? Nuisance, nuisance, nuisance. C'est pourquoi je vous demande de revoir le chapitre des transports à la lumière de ce que je viens de vous exposer au nom des résidents de Mercier-Est. La Métropolitaine a souvent ses limites et la rue Sherbrooke ne doit pas devenir une alternative naturelle.

En résumé, sans un plan de transport solide et rigoureux, de simples mesures incitatives ou de sensibilisation ne suffiront pas, nous le savons d'expérience. Après tout, un souci environnemental n'est-il pas à l'origine de l'implantation de l'usine? Cette dernière ne saurait alors nuire au quartier résidentiel à proximité.

Veuillez agréer, madame, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine Piché

Résidente de Mercier-Est